

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 DÉCEMBRE

Le Sénat et les républicains

Le Sénat a commencé la discussion du budget. C'est pour les républicains une occasion d'insulter cette assemblée.

Ce n'est pas que l'outrage ne soit pas la plupart du temps assez subtil pour qu'on ne puisse s'y méprendre tout d'abord. Il y a bien certains ardents maladroits qui somment le Sénat d'enregistrer le budget tel que le lui daigne envoyer la Chambre et l'avertissent que s'il résistait, on saura bien tirer vengeance de son obstination, le jour où on s'occupera enfin de la révision de la Constitution.

Mais ces violents sont en somme devenus assez rares et l'on recourt plus volontiers aujourd'hui à un autre procédé de discussion. On insulte le Sénat en le couvrant de fleurs.

Vous êtes, lui dit-on, une noble, une grande, une précieuse assemblée; nous comptons sur votre intelligence politique pour éviter tout retard et tout conflit : il est vrai que la Chambre ne s'est pas beaucoup pressée; mais soyez certain qu'elle se conduira mieux l'année prochaine: en attendant, donnez une nouvelle preuve de votre haute raison, et votez vite.

Ce langage nous paraît au fond beaucoup plus outrageant que les menaces. Il équivaut à dire au Sénat qu'il ne saurait mieux prouver son dévouement aux institutions actuelles qu'en s'effaçant lui-même, et que si par hasard il montrait quelque souci de remplir la mission que la commission lui a confiée, il donnerait par là même prise au soupçon de n'avoir pour la République qu'un dévouement fort discutable.

Mais il y a plus. Ce langage n'est pas tenu d'hier. Chaque année, nous voyons plusieurs journaux républicains s'adresser dans les mêmes termes au Sénat, et chaque année nous sommes obligés aussi de constater que le Sénat s'incline docilement.

Or, le jour où la conviction se sera faite dans l'opinion publique que le Sénat ne joue dans le jeu des institutions que le rôle d'une Chambre d'enregistrement, on aura de sérieuses raisons de se demander s'il est bien utile de compliquer la marche des affaires publiques par le maintien d'un rouage gouvernemental dont l'inutilité aura été démontrée par lui-même. Il ne s'agit point en effet ici d'opposition plus ou moins justifiée à une loi quelconque. Le Sénat, quand il adopte le budget tel que la Chambre le lui a envoyé, est parfaitement dans son droit, mais ce vote ne saurait avoir de prix que s'il est raisonné, que s'il a suivi un examen approfondi et sérieux.

De telle sorte que, lorsqu'après force compliments à l'adresse du Sénat, les républicains aboutissent à lui demander le vote du budget sans discussion, c'est tout à fait la même chose que si on lui demandait de fournir des arguments contre sa propre existence. Il ne faut point, en effet, prendre au sérieux les promesses, autant de fois violées que renouvelées, que l'an prochain il en sera autrement.

M. Pelletan le déclare très nettement dans la Justice : « Dans tous les pays, dit-il, où l'on

tient à avoir des finances bien établies, et bien établies par les représentants de la nation, on s'efforce de rapprocher autant que possible le moment où les dépenses et les recettes sont votées, de celui où la loi entrera en application. » D'où la conclusion que la Chambre doit voter le budget le plus tard possible et par conséquent laisser aussi le moins de temps possible au Sénat pour l'examiner.

Ne serait-il pas plus franc de dire au Sénat qu'il n'a plus qu'à disparaître ?

ERNEST BAUDOIN.

Au Sénat

Vendredi soir, 19 décembre.

Les sénateurs de Droite continuent courageusement la lutte et défendent énergiquement les intérêts des contribuables.

L'honorable M. Lacombe a démontré que le budget en discussion que les républicains appellent avec ostentation : budget d'économie, budget d'équilibre, budget de sincérité, n'est, en réalité, qu'un budget d'expédients, de déficit, n'apportant au pays que des charges nouvelles au lieu des allègements promis.

C'est, chiffres à l'appui, qu'il a prouvé que les dépenses ne cessent d'augmenter et que la note à payer sera pour chaque contribuable encore plus élevée que les notes précédentes.

Naturellement, M. Rouvier reprenant les mauvais arguments dont il s'est servi pour entraîner la majorité de la Chambre, a affirmé devant le Sénat que « dans la simplicité de son âme » il s'était attendu à d'unanimes félicitations pour la confection de ce budget et non à des critiques.

Selon sa coutume, le ministre des finances a usé de la fausse indignation. Levant les bras au ciel, d'une voix tonitruante il a expliqué que selon lui les finances de la France n'ont jamais été aussi prospères; il a juré que le pays est très satisfait, que la volonté nationale s'est manifestée aux dernières élections, que la franchise du gouvernement a été très goûtée des contribuables.

Dans ce discours, M. Rouvier, il est facile de s'en rendre compte, n'a point fait preuve de cette franchise tant vantée.

Car enfin nous ne nous laisserons jamais de le répéter : est-il vrai que le gouvernement, pendant la période électorale, a affirmé que l'opposition mentait en signalant au pays les abus de l'administration républicaine, le déficit du budget et l'emprunt et les impôts nouveaux en perspective ?

Est-il vrai que le gouvernement présente actuellement un budget qui creuse plus profondément le déficit, malgré les impôts nouveaux et malgré l'emprunt ?

Dans le panégyrique de sa funeste gestion des deniers publics, M. Rouvier a prétendu que, puisque les conservateurs donnent annuellement plus de 80 millions pour soutenir les écoles chrétiennes, c'est qu'ils ne se trouvent point imposés.

Est-il possible de constater avec plus de cynisme l'impopularité des lois scolaires de la troisième République ?

M. Rouvier trouve que ce n'est plus assez de tracasser les catholiques, il a le triste courage de joindre l'ironie à la persécution.

En quelques mots, l'honorable M. Buffet a déclaré qu'il avait simplement l'intention d'expliquer son vote; mais on peut dire que ses déclarations énergiques auront dans le pays une grande portée, car elles ont produit sur le Sénat une très vive impression. En quelques phrases, M. Buffet a fait observer que le Sénat ne se déroberait pas à la discussion sérieuse, approfondie du budget, car ce serait trahir son devoir.

Il a ajouté qu'il était prêt à voter même l'emprunt et les impôts nouveaux s'il lui était démontré que le gouvernement, inquiet des conséquences des fautes passées commises par le parti républicain, voulait sérieusement s'arrêter dans la voie funeste qui conduisait le pays à sa ruine. Mais était-ce bien le cas actuel ?

Ce discours a été, on peut le dire, le plus remarquable qui ait été prononcé dans la discussion générale du budget. Il est bon, il est indispensable que le pays entende des déclarations aussi loyales, aussi sensées, aussi patriotiques.

INFORMATIONS

HORS LA LOI

M. Sigismond Lacroix écrit dans le Radical : « On cherche trop souvent, dans de savantes combinaisons politiques, le moyen d'amener les réactionnaires à désarmer devant la République. Le moyen est très simple. C'est peut-être pour cela que personne n'a encore voulu l'employer.

» Etablissez en règle que les ministres et les fonctionnaires de la République ne doivent donner aucune suite aux demandes et aux recommandations des adversaires de la République, et vous verrez au bout de six mois les trois quarts des députés les plus fougueux, des conseillers généraux les plus hostiles, faire amende honorable et demander humblement la permission de devenir républicains. »

Ne serait-il pas plus simple de dire : Décrétez que tout ce qui se ne déclarera pas républicain sera mis en dehors du droit commun et hors la loi.

DEUX LYMPHES

La Société de médecine pratique de Paris a entendu jeudi soir une communication du docteur Léon Petit, qui, avec la collaboration de M. Gautrelet, chimiste, semble avoir reconstitué par synthèse la lymphe de Koch.

Le docteur Léon Petit a présenté deux flacons contenant, l'un, la lymphe allemande, l'autre la lymphe française. Ces deux liquides sont tellement semblables qu'il serait impossible à l'expert le plus habile de les différencier. La couleur, la densité, la consistance en sont identiques.

Les réactions de laboratoire, et notamment celles si frappantes obtenues sur le papier photographique avec les deux produits, offrent une concordance absolue. Enfin, preuve plus concluante encore : un vétérinaire a pratiqué, avec les deux substances, sur des animaux tuberculeux une série d'inoculations dont les résultats ont été identiques.

BELLE RÉPONSE A UN LIBRE-PENSEUR

Un brave maréchal de Bessay (Allier), à qui l'un des coryphées de la libre-pensée disait : « Si vous ne remettez pas votre fille à l'école laïque, je vous retirerai ma pratique, » lui a répondu sans prendre des gants :

— Ma foi, monsieur, une bête de plus ou de moins à ferrer, ne peut pas faire ma fortune. Faites-vous ferrer par qui vous voudrez et laissez-moi élever mes enfants à ma guise.

Le libre-penseur n'a pas demandé son reste et on peut croire qu'il se gardera désormais de l'enclume et du marteau qu'il a provoqués si imprudemment.

MUTUALITÉ ET INDUSTRIE

Il suffit de suivre les menaçants progrès du socialisme en Allemagne, en Autriche et en Suisse, jusque sous les durs climats des pays du Nord, pour se rendre compte que ce n'est pas sans raison que les gouvernements s'appliquent à trouver à ce malaise général des solutions pratiques. Les uns veulent, par une action quasi parallèle, détourner le courant populaire, l'attirer sur un terrain moins brûlant, le canaliser, le transformer, faire enfin de l'Etat lui-même et pour sa conservation, le remorqueur, le guide des masses socialistes; les autres préfèrent laisser plus de liberté à l'initiative privée et démontrer, par une pratique heureuse, que la solidarité humaine nettement, efficacement affirmée, est seule capable de calmer les compétitions sociales, si grosses de tempêtes. C'est ainsi que pensent les Anglais; de là, chez eux, naissent toutes ces sociétés de prévoyance, de coopération, d'épargne, de secours mutuels qui mirent la Grande-Bretagne en quelque sorte à l'abri des convulsions sociales.

La Mutualité fut lente à s'acclimater en France; elle prit racine enfin, et dans le terrain fécond de la générosité native de la race gauloise, elle se développa promptement, acquit en peu de temps une puissance prodigieuse. En 1872, la Mutualité, parmi nous, n'était qu'un mythe; aujourd'hui les sociétés coopératives, de prévoyance mutuelle, etc., sont à peu près au nombre de NEUF MILLE, comptent six à sept millions de sociétaires et disposent de fonds qui dépassent cent millions.

La Caisse d'Epargne des Retraites est une pierre de ce nouvel édifice social qui s'élève sur la solidarité rendue pratique entre les grands et les petits, les forts et les faibles, tous réunis dans la commune pensée de s'assurer les uns aux autres la tranquillité des vieux jours.

La Caisse d'épargne des Retraites offrant à ses clients d'excellentes valeurs d'un grand rapport, qu'elle ne peut cependant, pour se conformer à ses statuts, garder en portefeuille, nous nous contentons d'attirer sur cette vente la bienveillante attention de nos lecteurs.

L'industrie ne préoccupe pas moins que le socialisme lui-même, attendu que la première est en quelque sorte mère du second. Les agglomérations ouvrières produites par les usines, les manufactures et les ateliers divers, si multipliés par la société moderne, sont devenues promptement un grave danger social. Tout ce peuple ne vivant que de son labeur a besoin d'un incessant travail : le chômage c'est la misère, le mécontentement, la révolte. Il faut, outre le travail incessant, le travail rémunérateur; ou bien la grève surgit avec son triste cortège de maux variés.

Il faut aussi que le patron trouve dans le travail de son subordonné la légitime rémunération de ses peines, de ses soucis, de ses risques et sacrifices.

De compétitions diverses sont nées toutes ces questions oiseuses de réglementation du travail, des salaires, etc., comme si, en dernier ressort, le besoin de vivre ne forçait l'ouvrier à travailler; comme si l'impossibilité de produire à perte ne réduisait le patron à suspendre des travaux ruineux.

Une sage protection, doublée d'une intelligente liberté commerciale, renferme le remède à bien des maux. Constatons, en finissant, à la vue de la prospérité des industries roubaiesiennes en général, de la Société Allart et Cie en particulier; en présence surtout du calme des ouvriers de Roubaix, de leur bien-être incontestable, qu'il y a encore des beaux jours pour l'industrie textile. Les privilèges que leur assureront les futurs tarifs douaniers ne feront qu'affirmer la situation exceptionnelle de nos industriels du Nord, dont les établissements et les valeurs peuvent espérer le brillant avenir des industries similaires en somme moins favorisées qu'elles. S'intéresser à ces entreprises ne peut être qu'une opération habile et fructueuse en même temps que patriotique.

A. DU F.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 décembre 1890.
Le marché fait preuve d'une fermeté constante, mais les affaires restent toujours très limitées. On traite le 3 0/0 à 95.07; le 4 1/2 0/0 à 104.25.
Le Crédit Foncier progresse de 4,308.75 à

1,310. Le montant des prêts consentis cette semaine s'élève à 3,116,824 fr.

La Banque de Paris passe de 850 à 852. Les résultats connus de la souscription à l'emprunt fédéral 3 0/0 font prévoir un grand succès. Le nouveau titre se traite en Bourse avec une prime de 1 0/0 et 3/4 0/0.

Le Crédit Mobilier s'inscrit en grande fermeté à 427. Le Crédit Lyonnais conserve un bon courant d'affaires entre 808 et 810. La Banque d'Escompte s'échange activement à 573.

La Société Générale termine à 496.25 en excellentes tendances.

Les actions des Chemins Régionaux des Bouches-du-Rhône se traitent à 518.75. C'est encore un prix trop bas pour un titre rapportant 25 fr. par an et jouissant de la double garantie de l'Etat et du département.

La Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie conseille l'arbitrage des emprunts russes 4 0/0 1880-89-90 contre du russe 5 0/0 1879, opération qui donnerait un bénéfice immédiat de 50 fr. par obligation. Cet établissement a fait sur les divers fonds russes une série d'études dont les porteurs de titres ont un intérêt direct à demander communication au siège social, 19, rue de Londres, ou dans les succursales.

Les Chemins Economiques font 415.

NOUVELLES MILITAIRES

UN CARROUSEL MILITAIRE A PARIS

Un grand carrousel militaire, sur le modèle de celui de 1886, sera donné à Paris, au mois de mai ou de juin prochain, par le comité des Fêtes de l'industrie.

M. de Freycinet et le général Saussier ont promis la galeries des Machines du Champ de Mars et le concours de six escadrons de cavalerie.

UN TOUR DE FORCE

Mercredi matin, vers neuf heures, à Auch, M. des Michels, lieutenant au 9^e régiment de chasseurs, a gravi à cheval l'escalier monumental qui fait communiquer la haute et la basse ville et compte plus de trois cents marches.

Tous les officiers du régiment et une foule énorme assistaient à cette rude épreuve accomplie par l'intrépide cavalier.

Un pareil tour de force avait été accompli, il y a quelques années, par un officier du 14^e régiment de chasseurs.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Ainsi que nous le disions hier, presque toutes les arches du pont Cessart étaient obstruées par les glaces. Cette nuit, les glaçons se sont à nouveau soudés dans toute la largeur du fleuve, et, depuis, la situation ne s'est pas modifiée; cependant, dans la matinée, une débâ-

cle générale semblait imminente, car la glace a coulé pendant vingt minutes environ; mais tout s'est arrêté de nouveau devant la résistance qu'offre le pont.

M. le Sous-Préfet de Saumur, qui était hier sur les bords de la Loire avec les travailleurs qui dégageaient le bateau-lavoir, a obtenu du général commandant l'Ecole de cavalerie que des hommes vissent se joindre aux marinières qui essaient de briser la glace près le chemin de halage. Actuellement, plusieurs militaires et des hommes du service de la Loire émiettent, dans la mesure du possible, les énormes glaçons qui obstruent les arches. Ils procèdent à cet effet comme le faisaient les pontonniers en 1879, en lançant avec force leur bateau sur les blocs de glace et en lui donnant un mouvement de roulis très accentué.

Les travailleurs vont probablement parvenir ainsi à déblayer le bateau-lavoir qui se trouve toujours dans une position très critique.

Ce matin, le thermomètre était descendu à 0 degré. Le baromètre marque 750 ^{mm} avec tendance à la hausse.

Temps clair, vent sud.

Nos rues, ce matin, étaient d'un accès difficile, et, actuellement encore, vers une heure de l'après-midi, il n'y a que les endroits où le soleil a fait fondre la neige durcie qui n'offrent pas de dangers de chute.

L'HIVER DE 1890

Voici déjà vingt-quatre jours que nous subissons une température hivernale.

On se croirait reporté à onze années en arrière, au terrible hiver de 1879-1880. La comparaison est venue à l'esprit de bien des personnes, et, quoi qu'elle soit un peu exagérée, il n'est pas moins certain que cet hiver et celui que nous traversons offrent plus d'un point de ressemblance.

Ils ont d'abord ceci de commun, c'est que l'un et l'autre ont commencé exactement à la même date, le 26 novembre, et, ce qui achève de rendre la coïncidence curieuse, c'était un mercredi dans les deux cas.

CE QUE SERA L'HIVER

Un savant météorologiste belge, M. Pauter-ser, explique par des calculs astronomiques que l'hiver sera fort rigoureux.

Nous sommes condamnés à des périodes de quinze jours de froid extrême suivies de trois jours de neige jusqu'au mois de mars.

Voilà une nouvelle qui contentera les marchands de bois.

RÉVOLUTIONS THERMOMÉTRIQUES

Un de nos amis nous rapporte le fait suivant, dit le *Patriote*.

Un thermomètre placé dans son jardin, exposé au nord, mais abrité, marquait, jeudi matin, à 7 heures, 6 degrés au-dessous de zéro.

— Ne craignez rien, dit Maurice à Puyberton qui se désespérait, nous la tirerons de là; pour user pour la première fois de mon titre de docteur, j'entreprends cette cure qui me réussira, je vous en donne l'assurance.

M. Puyberton voulut porter lui-même la première cuillerée de bouillon à la malade. Suzanne remua à peine sur son oreiller, elle fixa sur son père un regard presque inquiet, mais où passa bientôt comme un éclair; ce fut tout. Elle vida deux ou trois fois la cuillère qu'on lui présentait. Elle redevint inerte.

Elle était couchée sur le côté, et, dans cette posture, elle considérait encore M. Puyberton avec une sorte de curiosité hébétée. Celui-ci, ayant donné le bol au domestique, la regardait avec angoisse, les deux mains posées sur les siennes.

Elle demeura un moment, agitant les lèvres sans pousser une plainte ou un cri, sans prononcer une syllabe. Elle ouvrait et fermait en même temps les paupières avec des sortes de vague étude et de recueillement.

Elle balbutia quelques mots sans suite, puis elle se tut.

Enfin, ouvrant tout grands ses beaux yeux bleus sur M. Puyberton :

Une demi-heure plus tard, à 7 h. 1/2, il était descendu à 9, puis à 12 à 8 heures, et à 14 à 8 h. 1/2. A 9 heures il était remonté à 6.

Ainsi, en l'espace de deux heures, ce thermomètre a oscillé de huit degrés en plus et en moins en dessous de zéro dans une atmosphère à peu près parfaitement calme.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Dans sa séance du 16 décembre dernier, l'Académie de Médecine de Paris a décerné au Dr Bouchard, de Saumur, une médaille d'argent pour son travail sur la vaccine.

Quelques jours avant, un décret du Sultan conférait à notre compatriote l'ordre du Medjidié de 4^e classe.

Nos félicitons vivement le Dr Bouchard de ces distinctions honorifiques.

M. le Sous-Préfet de Saumur nous a fait parvenir le texte de la conférence Viala pour la reconstitution du vignoble dans le département de Maine-et-Loire. Nous en publierons les parties les plus importantes.

Nous avons reçu communication de la lettre suivante, adressée au *Courrier de Saumur*, et répondant à un article paru dans ce journal le 19 décembre :

« Saumur, le 19 décembre 1890.

» Monsieur le Rédacteur en chef du *Courrier de Saumur*,

» Dans votre numéro de ce jour, vous publiez à mon adresse une lettre d'un électeur, que je ne laisserai pas sans réponse, malgré son ton et l'anonymat de son auteur.

» Lui et moi sommes parfaitement d'accord sur le petit nombre habituel des votants pour les élections des membres du Tribunal de commerce aussi bien que pour celles de la Chambre consultative des arts et manufactures; mais nous ne le sommes plus du tout lorsque lui se montre très satisfait du nombre restreint des suffrages obtenus par Messieurs les membres du Tribunal, quand, au contraire, moi je déclare humblement être peu fier du petit nombre des voix qui, en 1888, m'ont envoyé à la Chambre consultative (bien toutefois que la proportion soit à peu près la même, étant donné que les électeurs à la Chambre consultative sont moitié moins nombreux que pour les élections consulaires). Il est vrai qu'avec un peu plus de modestie je pourrais, comme mon correspondant anonyme, m'en déclarer satisfait, cela est une affaire de tempérament; mais, que voulez-vous, quand on a des années sur la tête, on ne peut se corriger de ses défauts.

» Et bien oui, je le proclame bien haut, c'est parce que je n'ai pas été flatté de mon élection de 1888 que m'est venue la pensée qu'il était peut-être possible de réveiller le zèle des électeurs, en leur offrant une deu-

xième liste, et j'ai saisi la première élection qui s'est présentée (décembre 1889) pour la mettre à exécution.

» Il me semble que les chiffres fournis par mon correspondant anonyme démontrent suffisamment que mon idée avait du bon; pour moi j'en ai la conviction, et, ainsi que je l'ai écrit, j'aurais volontiers, dans le même but, recommencé cette année encore, si je n'en avais été empêché pour les causes que j'ai donné et qu'il est inutile de répéter.

» Etranger à tous partis, j'aurais été heureux s'il m'avait été donné d'amener dans notre ville une conciliation entre eux, et il me semblait qu'elle devait être facile sur des élections consulaires. J'ai échoué, c'est vrai, je le reconnais et le déplore; mais je ne désespère pas que mon idée soit reprise par d'autres et qu'ils ne sachent arriver à un meilleur résultat.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération.

» E. FORGE. »

COURS D'ARBORICULTURE

M. Emile Cheria, jardinier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur, se propose de faire un cours gratuit d'arboriculture (plantation des arbres), demain dimanche 21 décembre, à 2 heures, dans une des salles de l'Hotel de Ville.

La petite Lelarge, si cruellement brûlée sur toute la partie haute du corps, était tombée avant-hier dans un état comateux assez prolongé pour faire croire à la mort, mais elle n'a pas succombé. Un peu de mieux s'est manifesté; cependant on ne peut se prononcer encore sur les suites de ce terrible accident et l'on craint toujours que cette enfant ne reste infirme de ses deux bras.

Concert de la Musique Municipale

Demain dimanche 21 décembre, à 8 heures précises du soir, premier Concert d'hiver donné, salle du Théâtre, aux souscripteurs de la *Musique Municipale*, avec le concours de M. Laffage, violoniste, de M. Chambrier, baryton de la Sainte-Cécile d'Angers, et de M. Moreau, comique des Concerts angevins.

Programme

1. Ouverture du *Jeune Henry*, par la Musique Municipale.
2. 9^e Concerto de Bériot, pour violon, par M. Laffage.
3. *Le Sou*, mélodie de Gounod, chantée par M. Chambrier.
4. *Le Wagon des nourrices*, chansonnette comique, chantée par M. Moreau.
5. Grand air du *Chalet* (solo de basse, redemandé), par la Musique Municipale.
6. Mélodie de Geng, pour deux violons.
7. *Y m'a r'fusé des asticots*, chansonnette comique, chantée par M. Moreau.
8. Cavatine de Leroux, pour clarinette, par la Musique Municipale.
9. Andantino et allégo de l'ouverture de

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

XVI

Au bout de quelque temps, l'état de Suzanne s'améliora, et le vieux docteur espéra la sauver. Ses sommeils et ses assoupissements cessèrent, mais, comme l'avait prévu le médecin, Suzanne se réveillait avec l'imparfaite connaissance d'elle-même; elle ne se souvenait plus. La vie animale était sauvée, mais la mémoire s'obscure dans le naufrage.

— C'est l'alternative la moins cruelle à laquelle on pût s'attendre, dit le docteur, confrère de Maurice. La jeunesse triomphera sans doute; il ne faut désespérer de rien à vingt ans. Mais soignez-la, et traitez-la comme un enfant très faible encore, et qui ne sait rien. Elle a tout désappris.

Le premier jour que la nature parla chez Suzanne depuis sa maladie, elle demanda des aliments par des cris et des plaintes inarticulés.

— Père ! dit-elle faiblement.

Ce premier mot fut pour ainsi dire le signal de la convalescence. De jour en jour ensuite, la jeune fille se fortifia.

Elle pût bientôt prononcer des phrases entières; elle se leva; elle se promena; le corps se remit assez vite, mais l'intelligence était encore bien lente à reprendre sa pleine vigueur; la mémoire ne revenait que d'un pied boiteux. Après avoir été son garde-malade, Maurice devint son professeur; M. Puyberton le voyait avec plaisir, mais la fonction était délicate.

Les livres de médecine citent de nombreux cas de personnes qui, après une maladie, sortant de leur état comateux, ont oublié jusqu'à l'existence et au nom des êtres les plus chers. C'est un phénomène plus facile à constater qu'à expliquer, mais qui ne paraît pas surprenant à ceux qui savent combien est capricieuse la mémoire et ses manifestations, et quels étranges effets peuvent y produire les grandes secousses. Suzanne n'avait conservé aucun souvenir de Julien.

Ce n'était point d'ailleurs la seule étrange lacune intellectuelle produite par sa maladie. Il faut dire aussi que chacun autour d'elle

s'efforçait d'écartier ce qui pouvait lui rappeler des incidents cruels. Maurice, surtout, constamment avec elle, surveillait sa pensée, la détournait avec adresse quand elle se rapprochait d'objets qui eussent amené chez Suzanne une funeste association d'idées.

Le vieux docteur recommandait d'occuper la convalescence de travaux d'esprit ou de distractions qui ne devaient point laisser de place à la méditation solitaire de Suzanne. Aussi Maurice était toujours là; on causait, on apprenait mille choses désapprises; on relut les poètes; on se remit au piano.

Suzanne, un peu indolente, se sentait revivre avec un plaisir infini. Elle sortait dans le jardin, toujours avec Maurice. Il la prenait sous le bras. On se promenait lentement, en devisant.

Les choses qu'elle voyait, Suzanne semblait les voir pour la première fois. Elle demandait le nom des fleurs qu'elle-même avait semées. Les explications qu'elle sollicitait de Maurice avec un petit air fatigué, lui donnaient l'adorable candeur d'une seconde enfance. On l'édit dite à peine sortie d'un bain d'eau vive, ainsi que l'autre Suzanne, purifiée et rafraîchie par un sommeil d'angélique ignorance.

ATTESTATION DE L'UN DES COMMISSAIRES CENSEURS

Paris, le 15 Novembre 1890.

Je, soussigné, L. NOUJARET, Censeur des comptes de la *Compagnie Générale des Industries textiles*, ALLART & C^{ie}, de Roubaix (Nord), certifie que le dernier dividende de 1889, des Actions libérées de la Compagnie, s'est élevé à la somme de Quarante francs Trente-cinq centimes par titre et que le montant de ce dividende a été distribué le 5 Juin dernier.

En raison de la situation semestrielle arrêtée au 31 Juillet dernier, tout fait prévoir que le dividende de 1890, sera supérieur au dividende de 1889.

En foi de quoi, j'ai signé le présent.

L. NOUJARET.

31 bis, rue du Faubourg Montmartre, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES INDUSTRIES TEXTILES

LÉON ALLART & C^{ie}

Société en commandite par Actions, au Capital de 8,000,000 de francs
DIVISÉ EN 16,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

BULLETIN D'ACHAT

Je, soussigné (1)

demeurant à (2)

déclare me porter acheteur au prix de SIX CENT QUINZE FRANCS l'une de (3)

Actions de 500 francs, entièrement libérées, coupon n° 8 à détacher, de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES INDUSTRIES TEXTILES, LÉON ALLART ET C^{ie}.

Le paiement de cet achat est convenu de la façon suivante : DEUX CENT CINQUANTE FRANCS par Action en envoyant le présent, et le surplus contre livraison des titres qui s'effectuera au plus tard le 31 Janvier 1891.

Date : _____

Signature : _____

Adresser le présent Bulletin :

A LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE CRÉDIT ET DE COMMISSION, 9, Rue de Beaujolais (Palais-Royal)
A PARIS

NOTA. — Les acheteurs qui feront immédiatement le versement intégral du prix d'achat recevront les titres dans les trois jours.

(1) Nom, prénoms, profession.
(2) Adresse très exacte.
(3) Nombre d'Actions.

Supplément de l'ÉCHO SAUMUROIS du 21 Décembre 1890

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES INDUSTRIES TEXTILES

Léon ALLART et C^{ie}

Société en Commandite par Actions au capital de 8,000,000 de Francs
Divisés en 16,000 Actions de 500 francs

Siège Social : 58, Grande-Rue, 58, à ROUBAIX (Nord)
Succursale, favorisée d'un Ukase spécial du Tsar, à LODZ (Russie)

RÉFÉRENCES

BANQUE DE FRANCE à Roubaix ;
M. FELIX PAJOT, syndic des Agents de change, à Lille
LE CREDIT DU NORD, à Roubaix ;
LE COMPTOIR D'ESCOMPTE, à Roubaix, etc., etc.

VENTE

DE

486 Actions de 500 fr. entièrement libérées

Ces Actions sont munies du coupon n° 8
D'une valeur d'environ 50 fr., acquis dès le 31 Janvier prochain

AU PRIX DE: 615 FRANCS

Payable : { 250 francs en transmettant la demande ;
365 — contre livraison du titre, qui s'effectuera au plus tard le 31 janvier prochain

Les personnes qui se libéreront en souscrivant recevront immédiatement leurs titres

Voir en 4^{me} page l'attestation de l'un des COMMISSAIRES CENSEURS de la Société pour ce qui concerne l'importance du dividende de l'année 1889-1890, acquis aux souscripteurs le 31 janvier prochain. Ce dividende atteindra 50 francs environ.

Ce placement, en dehors de la bonification de 60 francs, résultant de la vente au-dessous du cours et du dividende acquis, ressort à plus de huit pour cent. Il offre les plus précieuses chances de plus-value importante. (Lire attentivement à ce sujet la notice ci-contre).

Les ACTIONS de la Compagnie Générale des Industries textiles (Léon ALLART et C^{ie}), jouissant d'une faveur très marquée et offrant, avec des bénéfices superbes, une solidité à toute épreuve, ne paraissent que rarement sur le marché. Elles sont régulièrement et officiellement cotées à la Bourse de Lille et le seront prochainement en Banque à Paris. Depuis environ un an le cours n'a pas été inférieur à 625 francs. Pour ne parler que de l'exercice 1889 : elles ont produit un dividende de 40 fr. 35, soit plus de 8 0/0 de leur capital nominal.

Adresser les demandes à Paris :

A la SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE CRÉDIT ET DE COMMISSION, 9, rue de Beaujolais (Palais Royal) PARIS

Lire ci-contre : La raison d'être de cette vente d'actions, la notice sur la Maison ALLART et C^{ie}, son long passé honorable et prospère, son importance actuelle et son brillant avenir depuis longtemps assuré ; d'où hausse probable et constante des actions, hausse dont l'importance sera égale au développement nécessaire de cette industrie de premier ordre.

NOTICE

sur la Compagnie Générale des Industries Textiles, Léon ALLART et C^{ie}.

Le Siège Social de la Maison LÉON ALLART et C^{ie} est à Roubaix, où se traite, dans de vastes usines, le **Peignage des Laines**.

Les Usines de Lodz, en Russie, ne traitent que la **Filature des Laines**.

Le Peignage ALLART, de Roubaix, est un des premiers établissements fondés en France. Il compte *cinquante années* d'existence et, toujours avide de progrès, il adopte au fur et à mesure, aussitôt qu'ils se révèlent utiles et pratiques, les derniers perfectionnements. C'est ainsi qu'il s'est maintenu à la tête de l'industrie roubaisienne et a mérité, avec la fidélité de sa clientèle, les plus hautes récompenses.

Les Usines ALLART et C^{ie} occupent une superficie d'environ 20,000 mètres carrés bâtis, et si, à parler exactement, elles tiennent dans notre première ville industrielle le troisième rang, comme importance, elles sont sans rivales comme *marque*, c'est-à-dire comme *perfection de produits*.

Le Peignage ALLART et C^{ie} traite à *façon*, par conséquent sans aucun risque de pertes, la plus grande partie des Laines employées par la fabrication française.

Il traite également toutes les Laines nécessaires à la Filature de Lodz.

Cette Filature est la seule qui soit autorisée en Russie, où elle a bénéficié d'un Ukase Impérial; ce qui lui constitue une sorte de monopole. Elle est installée dans une propriété d'environ 175,000 mètres, dont 20,000 entièrement construits. Elle comprend **30,000** broches.

Cette situation privilégiée, conquise en France et en Russie par la Compagnie Générale des Industries textiles dans deux industries de différents degrés qui se commandent directement l'une et l'autre, assure, sans conteste, à ses ACTIONNAIRES des résultats tels, qu'ils ne peuvent être appréciés, même modestement, de crainte d'être taxés d'exagération.

Ceci est toutefois à remarquer : à leur entrée en Russie les *Laines filées* supportent des droits de douane très onéreux, tandis que la *Laine peignée y pénètre en franchise*.

Il est inutile d'être versé dans la question lainière pour comprendre de suite la supériorité, que cet état de chose assure à la Maison ALLART et C^{ie}, qui fournit *elle-même et en franchise* les Laines peignées que façonne sa filature de Russie.

Si la situation industrielle de la Compagnie Générale des Industries textiles assure à ses ACTIONNAIRES de brillants résultats, les garanties que présente ses propriétés, son matériel et surtout son organisation sont également à apprécier.

En effet, la Société ALLART et C^{ie} n'est pas une Société

anonyme, gérée par un Conseil d'administration souvent irresponsable; c'est, au contraire, une Société *en commandite*, dirigée par un *gérant responsable*, non seulement *moralement*, mais *personnellement*, et sur tous ses biens. (Art. 24 des Statuts.)

Ce gérant est M. LÉON ALLART lui-même; tous ses actes sont contrôlés par un Conseil de surveillance et il en est responsable *sans limite et pécuniairement*.

M. LÉON ALLART n'est pas à mettre en évidence; sa personnalité est assez connue. Il suffira, pour se rendre compte des garanties qu'il présente de signaler qu'il a été longtemps maire de Roubaix, qu'il est Consul de Belgique depuis dix-huit ans, qu'il est Administrateur de la Banque de France à Roubaix et qu'il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur comme grand industriel.

La personnalité seule de son Gérant place donc la *Compagnie Générale des Industries textiles* au PREMIER RANG de l'industrie française.

La grande Médaille d'Or lui a été décernée à l'Exposition Universelle de 1889.

Les Etablissements ALLART, dont la création remonte à cinquante ans, ont été transformés, en 1882, en Société, en commandite par actions.

Bien que durant les premières années la Compagnie ait eu, notamment, à faire face à des travaux considérables d'organisation de ses Usines de Russie, le dividende moyen annuel n'a jamais été moindre de 6 0/0.

Il a été de 7 1/2 0/0 en 1888 et de 8 0/0 en 1889.

Il sera, nous l'avons dit, d'environ 10 0/0 en 1890.

En effet, tous les détails de l'organisation de la Compagnie sont terminés; elle est en pleine voie de prospérité et elle est arrivée au moment de récolter le prix de son labeur; elle ne peut que progresser.

A titre de renseignements, et comme preuve que nos énonciations sont, non seulement modestes, mais au-dessous des justes prévisions que nous pouvions émettre, nous invoquons l'état de prospérité de quelques industries similaires de Peignages et de Filatures, qui serviront de point de comparaison :

La Société *Germain et C^{ie}*, de Malmerpach (Alsace), a produit, dans son dernier exercice, 2,175,000 francs nets, soit 2,500 francs par action de 5,000 francs. Ces dernières valent 55,000 francs.

La Société *Glück et C^{ie}* a donné 1,000 francs de dividende par action de 5,000 francs.

La Société *Kœcklin-Schwartz* a distribué 600 francs par action de 5,000 francs.

Enfin, la Maison *Schwartz et C^{ie}* a procuré 1,300 francs par action de 5,000 francs., etc., etc.

Je, soussigné, Censeur de la Société LÉON ALLART et C^{ie} déclare authentiques tous les renseignements ci-dessus énumérés.

En foi de quoi, je signe :

L. NOUJARET

31 bis, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

La Caisse d'Épargne des Retraites

Société Philanthropique de Prévoyance

ASSOCIATION EN PARTICIPATION D'ÉPARGNE

Siège social : 18, rue Godot de Mauroy

Paris, le Décembre 1890

A NOS CLIENTS ET LECTEURS

Notre Société est une Institution de Prévoyance et, pour ainsi dire, d'Épargne Mutuelle qui, au moyen de versements abaissés au niveau des ressources de chacun, constitue au bout d'un nombre d'années déterminées, soit une Rente viagère, soit un Capital fixe et disponible, pour chacun de ses Sociétaires.

Mais, conformément à l'article 14 de nos Statuts, le montant des souscriptions doit être employé ou converti *exclusivement en rentes sur l'Etat* ou en valeurs *garanties par l'Etat*.

Cette mesure, prise dès le début de notre Société pour écarter la possibilité de tout placement aléatoire, donne, sans aucun doute, à nos placements une sécurité absolue; mais elle prive nos Sociétaires des avantages réels, et parfois si considérables, que procurent certaines valeurs industrielles.

Il s'en rencontre, l'**ACTION Allart et C^{ie}** en est une preuve, qui avec de suffisantes garanties, donnent des dividendes de 10 0/0, 15 0/0, et parfois davantage.

Or, il nous arrive parfois que des Sociétaires effectuent leurs versements au moyen de quelque-une de ces valeurs industrielles que nous voudrions garder dans l'intérêt même de la Société. Nos Statuts, cependant, nous obligent à les réaliser à la fin de chaque exercice pour les convertir en Rentes sur l'Etat. C'est ainsi que nous sommes amené à offrir, de préférence à nos Sociétaires et Lecteurs, entre autres, une certaine quantité d'**ACTIONS ALLART et C^{ie}**, dont la valeur, la solidité et les chances nombreuses de plus-values, n'échapperont à personne. D'autre part, l'intérêt de notre Société nous porte à faire le placement direct de ces titres, une vente aussi considérable, en Bourse, pouvant momentanément et sans aucune raison déprécier cette valeur.

La Direction de la *Caisse d'Épargne des Retraites*, met donc en vente à partir de ce jour aux guichets de la Société Foncière de Crédit et de Commission dont le siège est à Paris, rue de Beaujolais, n°9 (Palais-Royal) à leur prix d'acquisition, soit 615 fr. au lieu de 625 fr. cours du jour, **486 ACTIONS** complètement libérées de la *Compagnie Générale des Industries textiles* — LÉON ALLART & C^{ie}, Société en commandite par actions, au capital de **8,000,000 de francs**, dont le siège est à Roubaix (Nord).

Nous rappelons ici, pour mémoire, que ces actions sont cotées officiellement **625 francs** à la Bourse de Lille, et que le **coupon n° 8**, acquis le 31 janvier 1891 sera, ainsi que le fait prévoir la situation semestrielle arrêtée le 31 juillet dernier, de **50 francs** environ.

C'est donc une bonification de 60 fr. dont nous faisons profiter nos clients.

La sécurité de la Maison LÉON ALLART et C^{ie} repose sur ses 50 années d'existence, et ses 8 années d'incessants progrès sous sa constitution actuelle, au moyen desquels elle a conquis le premier rang dans l'industrie roubaisienne. Elle a obtenu, pour l'excellence de ses produits, la grande Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1889.

Quant aux références, nous nous contenterons de citer entr'autres :

A ROUBAIX, La Banque de France, le Crédit du Nord, le Comptoir d'Escompte.

A LILLE, M. PAJOT, Syndic de la Compagnie des Agents de change.

Nous le répétons, c'est un placement de premier ordre, ressortant, au prix de vente, à plus de 8 0/0 d'intérêts et appelé à un grand avenir.

Le Directeur,

AUBY.

